



Réseau de
cancérologie
Rossy

Rossy
Cancer
Network



Programme Cancérologie, qualité et innovation

Fonds de recherche du RCR

Édition 2019

Document de référence

Sommaire

Le Fonds de recherche du Réseau de cancérologie Rossy (RCR) a été établi par le Programme Cancérologie, qualité et innovation dans but de soutenir les avancées dans la recherche sur la qualité des soins du cancer. Cette initiative germe du bassin exceptionnel d'expertise des établissements partenaires qui forment le Réseau de cancérologie Rossy (RCR) : le Centre universitaire de santé McGill, l'Hôpital général juif, le Centre hospitalier de St. Mary et la Faculté de médecine de l'Université McGill.

Ce Fonds sert à soutenir un effort de collaboration sans précédent parmi les missions de soins de cancer affiliées à McGill au sein du RCR, à travers la promotion de projets d'amélioration continue, le partage des meilleures pratiques et le développement de plateformes de recherche et de formation au nom de la génération rapide d'un savoir scientifique relié à la qualité des soins anticancéreux.

Le Fonds de recherche est ouvert à tous les professionnels des soins de santé qui sont impliqués dans la prestation de soins contre le cancer. Les initiatives proposées doivent faire appel à la collaboration des partenaires du réseau. Le réseau a recours à un processus externe de révision par les pairs aux fins d'évaluation des propositions impliquant des experts de renom international, dans le but d'assurer un avancement scientifique de la plus haute qualité.

Depuis 2014, le Fonds de recherche du RCR a investi au-delà de 2 million de dollars dans 26 projets visant divers aspects de la trajectoire des soins de cancer. Nous sommes certains que cette nouvelle initiative inspirante permettra aux équipes de professionnels de soins de santé d'améliorer la prestation de soins anticancéreux et de rehausser l'expérience du patient ainsi que les résultats de santé à travers l'ensemble du réseau, tout en approfondissant les connaissances en matière de soins de cancer de qualité et en renforçant le leadership de McGill dans le domaine.

Objectifs

- Soutenir le mandat du Programme Cancérologie, qualité et innovation du RCR qui vise l'avancement académique en matière de soins anticancéreux de qualité et sécuritaires;

Faciliter le déploiement et la réalisation des [priorités stratégiques](#) et de la vision du RCR.

- Contribuer à faire de la communauté oncologique de l'Université McGill un chef de file de renom dans le domaine de la recherche et de l'innovation en matière de soins anticancéreux;
- Permettre à la communauté oncologique de l'Université McGill d'assumer son rôle de leader régional dans l'établissement de hauts standards de soins anticancéreux de qualité et d'efficacité clinique, tout en optimisant la trajectoire du patient (diagnostic, planification du traitement, prestation du traitement, survie, soins de soutien et soins de fin de vie);
- Développer des plateformes de recherche et de formation au nom de la génération rapide du savoir scientifique inhérent aux domaines des soins anticancéreux.

Faciliter le développement académique des membres de la Faculté de médecine au sein de la communauté oncologique impliquée dans la recherche dans le domaine des soins anticancéreux de qualité.

Cinq piliers d'amélioration

En 2019, le RCR a recentré ses initiatives. Tous les projets à venir seront mis en correspondance avec les axes suivants.

1. Accès aux soins spécialisés

Le RCR devrait mettre en place un mécanisme qui permettrait aux patients d'avoir un accès rapide au réseau, quel que soit leur point d'entrée initial.

2. Comités des tumeurs harmonisés

Quel que soit le comité des tumeurs auquel le cas d'un patient est présenté, les soins prescrits et les soins standards qu'il reçoit devraient être du même niveau élevé, fondé sur des preuves et adaptés au patient.

3. Accès aux essais cliniques

Des essais cliniques communs dans tous les établissements du RCR seront disponibles. Les patients seront déplacés vers des sites tertiaires pour des interventions spécialisées.

4. Trajectoires de soins

L'équipe de soins primaires assure la gestion des cas, assure la continuité des soins pour l'ensemble du patient et assure la coordination avec les collègues tout au long de la trajectoire en utilisant les données du RCR et en facilitant la transmission des données.

5. Proximité du traitement et des soins

Les meilleurs traitements contre le cancer et les soins allant de la prévention au rétablissement et / ou aux soins palliatifs, ainsi que des soins peropératoires, seront délivrés principalement près du patient, dans la mesure du possible.

Admissibilité

Les bourses de recherche s'adressent à **tous les professionnels de soins de santé** activement impliqués dans la prestation de soins anticancéreux aux patients atteints de cancer au sein du réseau d'hôpitaux. Elles sont ouvertes à **tous** ceux qui s'intéressent au développement de nouvelles connaissances et à l'avancement de l'optimisation des soins anticancéreux.

La liste des professionnels admissibles inclut, sans être limitée à :

- Médecins
- Infirmières et tout membre du personnel affilié aux soins infirmiers
- Experts en réadaptation (physiothérapie, ergothérapie, kinésiologie, orthophoniste, etc.)
- Experts en santé psychosociale
- Autres professionnels du milieu hospitalier qui participent à la prestation de soins de santé aux patients atteints de cancer

La proposition du budget de chacune des soumissions ne doit pas excéder 100,000 \$. Toutes les applications doivent être soumises le **vendredi 6 décembre 2019** via le site internet du RCR : mcgill.ca/rcr-rcn

N.B. Le comité exécutif du RCR a approuvé les mesures suivantes dans le but d'éviter les conflits d'intérêts potentiels : 1) les chefs oncologiques des hôpitaux (Dr Aprikian, Dr Batist et Dr Langleben) sont seulement admissibles à titre de co-investigateurs. Ils ne seront pas impliqués dans le classement des soumissions; 2) le chef du programme Cancérologie, qualité et innovation et le chef clinique du RCR ne sont pas admissibles au financement.

Modalités et conditions de la demande

- Il n'y a pas de restriction quant au nombre de soumissions qu'une personne peut effectuer (à titre d'investigateur principal, de co-investigateur ou de collaborateur). Toutefois, le même individu peut seulement recevoir une bourse de recherche à titre d'investigateur principal par année.
- Tous les investigateurs et les co-investigateurs doivent détenir un poste universitaire ou clinique au sein d'un des établissements partenaires du RCR : le Centre universitaire de santé McGill (CUSM), l'Hôpital général juif (HGJ) et le Centre hospitalier de St-Mary (CHSM). Des demandes de collaborations externes peuvent être soumises, mais les dépenses budgétaires des établissements non affiliés au réseau doivent faire l'objet d'une justification spécifique et d'une approbation préalable.
- Les projets proposés doivent représenter une contribution entre au moins 2 établissements partenaires du RCR. La participation de chaque partenaire

collaborateur doit être proportionnellement équivalente (développement et déploiement du projet de recherche, analyse et interprétation des données) et non limité au simple recrutement de patients.

- Les soumissions doivent comprendre un transfert de connaissances (sans restriction quant au type, au niveau et à l'affiliation professionnelle de la clientèle visée).
- Seules les propositions originales seront considérées. Le RCR n'octroiera pas de financement à un projet de recherche ayant déjà reçu (même partiellement) un soutien chevauchant ou comparable d'une autre source de financement.
- Les projets de recherche ayant reçu un appui financier dans le cadre des éditions précédentes ne sont pas admissibles au financement. Il en va de même pour tout nouveau projet qui représente la suite d'un projet déjà financé dans le cadre des éditions précédentes du Fonds de recherche du RCR ou du programme Cancérologie, qualité et innovation.
- Le chercheur principal est responsable de la production de toutes les approbations éthiques pertinentes de son établissement et fournira une documentation à ce sujet au RCR dans les six mois suivant l'approbation de la proposition.
- Les projets « patrimoniaux » révisés par le RCR avant l'établissement du fonds CQI seront évalués par une entité séparée, indépendante de ce mécanisme de financement.
- Bien que les réviseurs peuvent choisir de considérer les fonds de contrepartie de la part des établissements hôtes ou d'autres institutions (ex. : ressources non financières, fonds, espaces, équipement, personnel dédié, etc.) dans le cadre de leur évaluation, il ne s'agit pas d'une exigence obligatoire.
- Les demandes de subvention doivent être conformes aux instructions du Programme Cancérologie, qualité et innovation du (le formulaire d'application, proposition budgétaire, lettre de soutien, etc.). Les soumissions non conformes seront exclues, sans égard au mérite scientifique.

Processus d'évaluation

- Toutes les demandes de subvention seront soumises à une **évaluation scientifique externe par un comité de pairs** présidé par le chef du programme CQI, selon une grille standardisée.
- Le rôle du président du comité de révision par les pairs conseillera les membres du comité sur les critères d'évaluation, les règles d'admissibilité et les conditions de financement.
- Trois membres du comité évalueront chaque soumission de façon indépendante et procéderont ensuite à une discussion en groupe visant à finaliser la liste de classement.
- L'attribution des scores sera basée exclusivement sur le mérite scientifique des demandes soumises, le RCR n'a aucune obligation d'assurer la parité entre les différents hôpitaux, classes de professionnels ou équipes.
- Le classement des demandes de subvention sera soumis au comité exécutif du RCR par le chef du programme Cancer, qualité et innovation dans le but de s'assurer que la sélection a lieu selon les objectifs et les valeurs du RCR.
- Le Comité Exécutif du RCR est responsable de la détermination du budget final des bourses de recherche CQI et donc du nombre maximal de subventions allouées et de propositions acceptées.

Exigences en matière de rapports

- Des rapports d'étape financiers et scientifiques sont requis à 6 mois et à 12 mois.
- Une prolongation de 12 mois sans frais peut être demandée sur présentation du premier rapport d'étape de six mois. Une lettre officielle écrite et un nouveau calendrier avec plan d'action sont requis. Par conséquent, la direction du RCR reconnaît le report des fonds affectés à l'exercice suivant, sans pénalité au budget du programme CQI du RCR. Les candidates ou candidats ayant bénéficié exceptionnellement d'une prolongation d'un an devront continuer à fournir des rapports d'étape financiers et scientifiques jusqu'à la date limite.
- Le chercheur principal doit documenter tous les reportages prévus (de fonds ou de collecte de données) et fournir une mise à jour dans un délai d'un an.
- Les rapports finaux financiers et scientifiques sont requis 6 mois (maximum) après la fin du projet, pour les communications internes et externes.
- Les chercheurs principaux devraient utiliser des modèles normalisés pour l'avancement et les rapports finaux fournis par le gestionnaire de programme CQI du RCR.
- Puisque l'interaction financière entre la Faculté de médecine de McGill et les hôpitaux partenaires du RCR peut entraîner des déboursés à des dates variables, le jour où le 1^{er} versement est effectué vers l'établissement hôte sera considéré comme la date de début du projet de recherche, et non le jour de la notification a été transmise au boursier.

Acceptation des modalités et conditions

- Investigateur principal (IP) : l'IP désigné sur la demande originale ne peut pas être modifié pendant la durée du fonds (période de 12 mois ou selon le prolongement approuvé).
- Représentant du Fonds de recherche du RCR : le chef du programme Cancérologie, qualité et innovation (CQI) du RCR agira à titre du seul représentant officiel du Fonds de recherche du RCR.
- Correspondance : le RCR communiquera uniquement avec l'investigateur principal pour toute question concernant l'attribution et l'utilisation des fonds. De même, toute communication avec le représentant du RCR sera effectuée par l'investigateur principal seulement.
- Attestation d'éthique : le RCR n'est pas responsable de l'obtention de l'attestation d'éthique pour tout projet financé. Ceci est la responsabilité exclusive du chercheur principal.
- Transfert des fonds : le gestionnaire des finances du RCR se chargera de la gestion du transfert des fonds vers l'institut de recherche-hôte selon les paramètres de l'octroi de la bourse du RCR. Le financement se fera de façon intra-institutionnelle dès la réception d'une facture provenant de l'institut de recherche-hôte. La responsabilité incombe au représentant financier officiel de déboursier les fonds à l'investigateur principal. L'investigateur principal ne peut modifier ni réorienter ce processus.
- Une fois le contrat signé, les fonds de recherche seront attribués en deux versements de 50 % du montant total accordé. La date du premier versement sera considérée la date de début du projet de recherche. Le second versement sera transmis sur réception et approbation du rapport d'étape financier et scientifique de 6 mois.
- L'utilisation des fonds : les fonds de recherche ne peuvent pas être utilisés pour :
 - couvrir des dépenses indirectes (location ou entretien), ni pour rembourser les coûts indirects assumés par le ou les établissements hôtes.
 - soutenir les essais cliniques d'investigation de médicaments (ex. thérapie ciblée dans le traitement de cancer).
 - comme supplément ou remplacement des budgets institutionnels/cliniques de fonctionnement.
 - comme soutien salarial pour l'investigateur principal, pour les autres investigateurs, ni pour les collaborateurs.

Le financement n'est pas récurrent. Le RCR se réserve le droit de réclamer les fonds non utilisés à la fin du projet.

- Montant : le montant cité dans la lettre de notification acheminée à l'investigateur principal ne sera en aucun cas modifié. On encourage l'IP à exploiter ce soutien financier du RCR en sollicitant d'autres sources externes de financement.

- Exigences relatives à la production de rapports financiers : Un rapport financier est requis à 6 mois qui détaille les dépenses en respectant le format spécifié par le RCR qui sera fourni. Les dépenses non justifiées dans la demande originale seront évaluées et pourraient être potentiellement rejetées. Un rapport financier final devra être soumis à 18 mois pour l'achèvement du projet. Le RCR se réserve alors le droit de réclamer tous les fonds non utilisés.
- Exigences relatives à la production de rapports scientifiques : l'investigateur principal devra produire un rapport scientifique à 6 mois qui détaille le progrès du projet en respectant le format spécifié par le RCR qui sera fourni. Le chef du programme Cancérologie, qualité et innovation du RCR pourrait retenir les fonds subséquents si, après discussion avec le comité exécutif, la progression du projet est jugée inadéquate. Le rapport scientifique final est exigé à 6 mois (maximum) après l'achèvement du projet.
- Communications : le RCR se réserve le droit d'utiliser toute partie du sommaire et du résumé soumis lors de la demande à des fins de visibilité. De plus, il se peut que le RCR demande à l'investigateur principal et à son équipe de se soumettre à une prise de photographies, à des entrevues ou à toute autre activité jugée nécessaire à la visibilité du RCR, à la fois au sein de la communauté McGill et du grand public.

Les communications extérieures à l'équipe immédiate de l'IP (intra ou inter institutionnelles, médias externes, etc.) doivent faire l'objet d'une révision de la part du gestionnaire des communications du RCR.

- Reconnaissance : le boursier accepte de reconnaître le RCR doit être reconnu dans toutes les formes de communication (affiche, orale, digitale, imprimée). Veuillez consulter la politique de communication applicable aux projets CQI disponible en ligne mcgill.ca/rcr-rcn/rcn-initiatives/team-tools.
- Activités liées au RCR : on s'attend à ce que l'investigateur principal assiste aux activités scientifiques et cliniques reliées au RCR au cours de la période de 24 mois correspondant à la date de début du financement dans le but (à la demande du RCR) de présenter le travail accompli.

Grille d'évaluation

| Critères | Pointage |
|---|----------|
| <p>Qualité et originalité de la demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet proposé est original et novateur - Le projet cible l'amélioration de la qualité des soins de cancer - Le projet inclut une composante d'évaluation objective des résultats - Les objectifs du projet correspondent à l'hypothèse de recherche énoncée et sont réalisables à partir de la méthode proposée | /4 |
| <p>Faisabilité du projet au sein des équipes et lieux envisagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'approche méthodologique proposée est adéquate, réaliste et faisable - Les membres de l'équipe de recherche ont les compétences cliniques et scientifiques requises - Les sites proposés peuvent soutenir les activités de recherche du projet | /4 |
| <p>Pertinence du projet en lien avec la qualité des soins en cancer et la recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet contribue à l'avancement des connaissances portant sur la qualité des soins en cancer - La question de recherche est pertinente - Les résultats de ce projet pourront appuyer des initiatives cliniques de plus grande envergure | /4 |
| <p>Pertinence du budget :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le budget proposé indique toutes les ressources nécessaires pour mener le projet à terme (suffisance) - Le budget proposé tient compte de tous les aspects financiers pour mener le projet à terme (exhaustivité) - Le budget proposé ne contient aucune dépense liée au fonctionnement régulier de l'institution - Le budget proposé est en accord avec les conditions du Fonds de recherche du RCR - Le projet proposé pourrait subsister au-delà des activités de recherche financées avec un minimum de soutien (viabilité) | /4 |
| <p>Pertinence par rapport aux objectifs et aux valeurs du RCR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet est directement lié au domaine de l'amélioration des soins de cancer - Le projet implique plusieurs sites qui agissent comme partenaires proportionnellement égaux - Le projet suscite la collaboration des équipes des divers sites - Le projet générera des connaissances, du savoir-faire et/ou créera des opportunités qui pourront être transmises aux autres sites du RCR, ou qui viendront appuyer d'autres priorités ou initiatives visant la qualité des soins - Le projet pourra potentiellement s'inscrire dans le cadre des activités des groupes tumoraux formés par le RCR | /4 |

Production de rapports de la part des boursiers

- Un rapport financier et scientifique est attendu 6 mois après l'allocation des fonds à des fins d'évaluation interne de la progression.
- Des rapports finaux financiers et scientifiques sont requis au terme de la subvention, soit à 18 mois, à la fois pour les communications internes et externes. L'investigateur principal doit documenter tous les fonds ou activités (collecte de données) qui seront reportés et soumettre une mise à jour au cours d'un délai d'un an.
- Des formulaires standardisés doivent être utilisés.
- Compte tenu des liens financiers et des processus spécifiques unissant la Faculté et les hôpitaux partenaires du RCR, les fonds pourraient être versés à différentes dates. Aux fins administratives, le titulaire de la subvention pourra considérer le jour où les fonds seront transférés par l'Université McGill à l'établissement-hôte et non pas le jour de la notification de la bourse comme étant le jour 0.

Informations additionnelles

Pour toute question portant sur l'admissibilité et le processus d'application, veuillez contacter :

Dr Ari Meguerditchian, chef du programme Cancer, qualité et innovation :
ari.meguerditchian@mcgill.ca

Zeina Dimassi, gestionnaire du programme Cancer, qualité et innovation :
zeina.dimassi@muhc.mcgill.ca